

Le coréen et l'écriture

In: Cahiers de linguistique - Asie orientale, vol. 11 n°1, 1982. pp. 47-63.

Citer ce document / Cite this document :

Rygaloff Alexis. Le coréen et l'écriture. In: Cahiers de linguistique - Asie orientale, vol. 11 n°1, 1982. pp. 47-63.

doi : 10.3406/clao.1982.1103

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/clao_0153-3320_1982_num_11_1_1103

alexis rygaloff

LE COREEN ET L'ECRITURE

C'est bien sûr du 'Hangul' qu'il s'agira ici, du Hangul (ou hangul, ou hangeul, ou hangul..., autrement dit - notamment - 'Onmun', ou ònmun, enmun, ënmun...) et de lui seul : de ce système étonnant, unique au monde, dont l'originalité est qu'il met en oeuvre, et fonctionne avec des éléments - graphes, caractères, lettres... - se présentant non comme des "signes" ("arbitraires" par définition) ni même comme des "symboles" (moins arbitraires), mais comme des 'images' et des 'signaux'. Il y a là, en effet, un ensemble d'instructions adressées à tel point de l'appareil phonatoire ou à tel autre - l'orifice buccal, une partie de la denture... l'orifice épiglottique -, dont le fait qu'elles soient consignées en des figurations on ne peut plus "réalistes" - de la bouche, d'une dent..., de l'embouchure du pharynx - manifeste indéniablement que, par quelque chose comme des "différenciations de pertinence", elles sont destinées à guider la localisation des divers sons (du langage) et phonèmes (de la langue) tels que l'exige leur articulation en vue d'une production normale, correcte, "parfaite". Aussi, et c'est ce qui le rend si fameux, ce Hangul paraît-il, d'assez étrange façon, anticiper sur - en les annonçant sans les préfigurer pour autant - à une distance de près de cinq siècles et cinq fois 10 000 kms, des inventions à venir (d'ailleurs éphémères), occidentales et (en leur temps) modernes, comme le "Visible Speech" de Henry Sweet - étrangement : s'il est vrai que ni de loin ni de près, les auteurs de telles inventions n'ont été inspirés par le précédent coréen (pas plus que de son côté la Corée du XVème siècle n'a participé à - ni d'ailleurs bénéficié de - ces "progrès scientifiques" où des essais comme celui de Sweet ve-

naient s'inscrire, auxquels ils étaient liés : qui rendaient ces essais possibles et auxquels en retour ils étaient censés contribuer).

Le coréen et l'écriture c'est donc cela, ce hangul : 'l'écriture (proprement) coréenne' ; mais ça n'est pas que cela puisqu'aus-
si bien :

- 1) les ancêtres des Coréens d'aujourd'hui n'ont pas attendu après cette écriture 'bien à eux' pour connaître l'écriture, apprendre à (et savoir) écrire (et lire) - pas plus que de leurs côtés respectifs n'avaient patiemment attendu d'avoir chacun la leur ceux des Vietnamiens, et ceux des Japonais ; et
- 2) s'il est exact que le hangul est bien et exclusivement 'coréen' : qu'il est l'écriture de toute la Corée et d'elle seule, de tous les Coréens et rien que d'eux, du coréen (la langue) enfin, et uniquement la sienne (de même que ne sont que 'japonais' les *kana* du Japon), il est inexact qu'en Corée, pour les Coréens et leur langue, le hangul aujourd'hui encore, soit l'écriture, la seule et l'unique : il n'est que la principale, même si c'est de loin, de beaucoup, et si je puis dire 'de plus en plus l'écriture principale'. C'est qu'en effet 1°) l'écriture chinoise y garde encore une place, bien que (sauf erreur) ce ne soit plus qu'en Corée du Sud (comme au Japon, mais non - plus - au Vietnam) et une place toujours plus modeste (au contraire du Japon, où on dit qu'elle regagne du terrain) ; et 2°) en Corée - comme ailleurs (dans le monde) l'alphabet (occidental : latin) a tendance à se répandre, sinon à s'implanter : même si là, en Corée - ce n'est pas (vraiment) aux dépens du hangul (pas plus qu'aux dépens des *kana* au Japon), mais en complément, pour répondre (uniquement) à certains besoins nouveaux, modernes... spéciaux, 'spécifiques' : techniques, 'technologiques'... limités (théoriquement) et par conséquent marginaux (en un sens).

Pourtant c'est tout de même du hangul qu'il sera question dans cette causerie, et bien du hangul seul, mais vu dans son contexte, pas uniquement en soi : non "dans l'abstrait", mais dans et avec ses rapports à l'écriture chinoise d'abord, à l'alphabet (latin) ensuite, enfin - par conséquent - à l'alphabet en général et (donc) à l'écriture (en général) - car on voit mal comment parler d'une écriture en oubliant que c'en est une, surtout s'il s'agit d'elle par rapport à deux autres, également dissemblables, avec celle-ci et entre elles-mêmes, l'une se présentant volontiers comme 'l'Alphabet ou/et Ecriture' plus que "par excellence" (avec des majuscules et l'article défini) - transcendant et couronnant toutes les autres ; et l'autre allant jusqu'à passer pour sa négation même (voire 'l'Anti-écriture' ?), celle au moins de l'alphabet, mais radicale et seule restée vivante.

De là deux problèmes (en séries). L'un est "historique" : comment le hangul se créa-t-il ? Quand, où, par qui, pour qui, pour quoi... avec quoi ? pour ensuite être retouché, revu, corrigé, remanié... mis et remis à jour, puis au point ; et pourquoi : pourquoi ainsi, pas autrement ? L'autre est "typologique" : puisque lui, est une écriture, comment se situe-t-il au sein de l'ensemble des écritures (connues et concevables) ; et comment le décrire, le qualifier... le dénommer : l'appeler enfin ? et, là encore, pourquoi : pourquoi ainsi et non différemment ?

De son côté "historique", ce problème (car les deux, bien sûr, n'en font qu'un : seul, mais complexe) se résume ainsi :

- 1) Le hangul fut inventé en Corée; au milieu du XVème siècle (A.D.); par un (ou des) Coréen(s) savant(s) - le roi Sae-djong en personne, selon la tradition - qui, justement parce que savant(s) et coréen(s), n'ont pas pu ne pas connaître (et bien) une autre écriture : la chinoise ; mais ont pu, d'écriture(s), n'en connaître aucune autre.
- 2) Aussi, ce(s) Coréen(s) se trouvai(en)t-il(s), mutatis mutandis - date et lieu mis à part - exactement dans la même position qu'au-paravant les Japonais et (avant eux ?) les Vietnamiens.
- 3) Ensuite, les uns après les autres (censément dans cet ordre) Vietnamiens, Japonais, enfin Coréens, cherchant à s'écarter, à se distancier de la Chine, des Chinois, du chinois, se sont, après un temps 'commun' d'innovations tâtonnantes et discrètes - remarquablement similaires au demeurant, de l'avis d'André Fabre(1) - engagés dans une voie qui, pour tous, fût celle d'une "désinisation" - au moins "relative" de l'écriture, mais non bien sûr d'elle seule.
- 4) Or, la piste particulière que pour ce faire ont choisi d'emprunter les Coréens se trouve n'avoir été ni celle des Vietnamiens, ni celle des Japonais ; et cette piste ne fût pas non plus - je ne cite ceci que pour mémoire - (de) celle(s) que, de leurs côtés, avaient suivie(s) pour se doter d'écriture(s) 'nationale(s)' (toutes déjà mortes au XVème siècle) d'une part (et d'abord) les Xixia (ou Hsi-Hsia... ou Tangut...) et de l'autre les Qidan (ou K'i-tan, Khitan...) ainsi que (enfin) des Ruzhen (ou Nüzhen, ou Jou-tchen... ou Djurtchet...)

Pourquoi donc en fût-il ainsi ? Mais d'abord : qu'est, qu'était, que fût cette troisième piste, coréenne, par rapport aux deux autres (précédentes) ?

- (I) De la piste vietnamienne, on dira qu'elle fût "douce", timide, timorée, faible... modeste ou modérée : aussi peu 'engagée' que possible dans un sens 'non-chinois' ('anti-chinois' à plus forte raison), la solution qui la caractérise ayant consisté tout bonnement à persévérer : à demeurer dans le prolongement de ce temps préliminaire de tâtonnements communs, pour continuer à (re)fabriquer, avec des matériaux (presque ?) toujours préexistants et très authentiquement chinois en règle (au moins très) générale, des caractères sans doute "nouveaux" - supplémentaires - et cependant "anciens" : parce que conformes aux vieux modèles : chinois ; et dont, pour ces raisons, on dirait pour un peu qu'ils eussent été chinois s'ils ne l'avaient pas été.
- (II) Ensuite, les 'kana' japonais. Ceux-ci étaient et sont 'moins chinois' que les "chữ nôm" vietnamiens, en ce sens que ni dans l'une ni dans l'autre de leurs variétés, ou versions : 'katakana' et 'hiragana', ils ne sauraient jamais (aucun de ces kana) passer ni pour des caractères chinois (entiers), ni pour des portions, des parties de caractères (chinois - pas davantage pour de quel-

(1) "Trois écritures à base de caractères chinois" *Asiatische Studien* = *Etudes Asiatiques*, XXXIV(2), 1980, p. 260.

conques combinaisons de caractères chinois). Cela dit, on peut et doit dire, contradictoirement, qu'ils sont, tous ces kana (sans exception aucune ?), bien et quand même chinois, rien que chinois, même si ce n'est que "cryptiquement", et de par leurs origines, puisqu'aussi bien c'est à partir de caractères chinois et rien qu'ainsi qu'ils se seraient dégagés (progressivement), puis établis - à partir de caractères chinois considérés pour ce faire toujours hors de, à part leur(s) sens, dans les deux variétés : seulement pour des lectures par conséquent ; et vus tantôt (pour les hiragana) dans tout l'entier de formes dites "cursives", donc manuscrites ; et tantôt (katakana) par et pour l'une des parties seulement de leurs configurations "normales", typographiques (à l'exclusion, donc, de tout le reste de chaque caractère) - et le tout, ainsi, bien et dûment chinois, rien que chinois : et graphies, et lectures.

(III) Si bien qu'enfin, de la piste coréenne, c'est sans hésitation qu'on en affirmera qu'elle fût (de loin) la plus 'forte', puissante, radicale, audacieuse, voire "révolutionnaire", et de la solution coréenne qu'elle fût par conséquent - et de loin - 'la moins chinoise' - de toutes : par rapport aux autres solutions (connues) ; mais "dans l'absolu" ? Est-il exact comme on l'entend répéter assez couramment, que le hangul ne doit 'rien' (ou presque) à l'écriture chinoise ? Mais est-ce seulement possible ? Est-ce croyable ? Ce qu'on croira volontiers est que, pour cause d'éloignement - dans l'espace, le temps, ou les deux - les auteurs du hangul auront pu : tout ignorer du vietnamien, presque tout du xixia, à peu près tout du qidan, voire du ruzhen, même l'essentiel du japonais enfin. Mais du chinois ? Comment croire que, même le voulant, ils auront pu faire vraiment "table rase" d'une écriture dont les chances étaient au moins réelles pour qu'à leurs yeux elle ait été non pas même 'l'écriture' (par excellence), mais 'l'écriture' ? Il est vrai - on le sait depuis quelques décennies(2) - que sur la création de ce qui finira par s'appeler (notamment) '(le) Hangul', une influence chinoise n'a pas fait faute de s'exercer, pour produire des effets "non-nuls", l'identification et le choix de certains au moins de ces points organiques retenus comme "pertinents" en vue des figurations que l'on l'on sait, ayant été, à ce qu'il semble, guidés par des habitudes de phonologues contemporains (ou pré-contemporains) chinois (habitudes terminologiques en tout cas), plus (ou autant ?) que par une observation "directe" (ainsi \wedge qui passe pour figurer une dent, s'expliquerait par le fait qu'étaient nommés par les Chinois "dentaux" - plus précisément "incisifs" - le son [S] et des sons voisins). Mais ce que ça prouve est uniquement que, non contents de posséder l'écriture chinoise, les auteurs du hangul étaient de plus versés dans des travaux de chinois savants, spécialistes de choses comme celles-là. Or, l'influence qui compte ici, et seule m'importe, est celle non de savants, mais de l'écriture chinoise, comme telle - ma question, très précise, étant donc : faut-il admettre que dans le hangul il puisse n'y avoir rien de chinois - rien, vraiment rien,

(2) Martin, Samuel E "Nonalphabetic Writing Systems.., in : *Language by Ear and by Eye*, éd. Kavanagh et Mattingly, MIT, 1972

hormis le "simple" fait de procéder de même, pour se dérouler en une suite de "carrés idéaux", étant cependant (au moins sous-)entendu 1°) que chacun de ces carrés correspond de façon absolument régulière à ce qu'en français on appelle "une syllabe" (quand bien même ce ne serait qu'"en gros") ; et 2°) que le 'sens' de ce déroulement est (traditionnellement - et n'est que) (a) le vertical : allant de bas en haut (non l'un des deux horizontaux) ; puis (b) pour les colonnes (et non "lignes") successives - de droite à gauche (non de gauche à droite) ? - ce qui déjà ne serait pas si mal, au fond, et n'est (au fond) pas aussi "simple" que cela(3).

De son côté "typologique" le problème, je l'ai dit, passe par une question de dénomination. Comment "appeler" le hangul ? Sans doute est-il et n'est-il que (1) '(le) Hangul', ou 'Onmun', ou 'Chongum'..., à savoir (2) 'l'écriture (proprement) coréenne'. Mais ce n'est pas assez, sauf si toute l'ambition est de s'entendre sans erreur, ce qui bien sûr est nécessaire, mais certainement insuffisant ; car (1) est un "nom propre" - c'est trop particulier ; tandis que dans (2), 'l'écriture' est par trop général. Aussi, et là est le vrai "sous-problème" de dénomination, ce qu'il faut se demander à tout le moins est si le hangul est (i) un 'alphabet' ; et (ii) un 'syllabaire'.

(i) Est-ce un alphabet ? Mais qu'est-ce qu'un 'alphabet' ? Le latin en est 'un' (bien que "plural" : latino-franco-anglo- etc...), le grec aussi, et le cyrillique de même ; et de même que ces derniers, il est certainement 'bien nommé', mais "relativement" : dans toute la mesure où (mais cette mesure seulement) ce mot (nom - français) 'alphabet' n'étant rien que la francisation du nom (grec) des deux premières lettres de ce même alphabet (grec, il est vrai, mais déjà - et alors seulement croît-on savoir - c'est lui : "le même") prises ensemble et dans leur bon ordre, aucun des 'grands principes' ne se trouve (gravement) transgressé de ce qui est, par ce nom, évoqué, proclamé, affiché, affirmé - à savoir que :

I. Toute 'lettre' - chacune des lettres - est et ne peut être que soit (comme A) l'une des 'voyelles', soit (comme B) l'une des 'consonnes', à l'exclusion par conséquent (spécialement) de toute lettre (de plein droit) qui serait "mixte" à quelque titre ou degré que ce soit ("semi-, demi-, hémi-..."), tout texte (écrit) si long soit-il ou au contraire si court, se composant dès lors en dernière analyse - et se présentant comme une suite (bien sûr) ordonnée - d'entités graphiques en alternance (naturellement irrégulière) ; censée correspondre rigoureusement, de façon bi-univoque, aux éléments d'une suite (rigoureusement) parallèle d'entités phoniques (sons et/ou phonèmes-"segmentaux"), et qui sont (comme ces sons le sont de leur côté) et ne sont que soit 'consonantiques', soit 'vocaliques' : comme ces sons qui sont et ne sont que (en principe) eux aussi soit (chacun) l'une des voyelles, soit l'une des consonnes - à l'exclusion par conséquent, là encore, de tout son phonématique "mixte" (positivement,

(3) Alexis Rygaloff "Chine et linguistique : langage, syllabisme et écriture" in : *Le Bonheur par l'Empire*, Paris (sous presse).

ou négativement), mais aussi et (peut-être surtout) de toute entité phonique qui serait "non-phonématique", ou "extra-phonématique", soit qu'il s'agisse d'entités (ou d'unités) "supérieures" au phonème, ou alors "plus grandes" que lui (ce qu'est notamment la syllabe), soit que de telles entités se présentent ou se conçoivent comme au contraire "plus petites", ou "inférieures", et qui alors peuvent être ou bien 'sub-phonématiques' (ce seraient alors de ces 'sous-segments' qu'une analyse directe - phonétique - est toujours susceptible de révéler); ou bien 'infra-phonématique', auquel cas on en serait aux 'traits', autrement dit à ces mouvements élémentaires généralement non-isolables autrement que par abstraction, et dont on sait que les productions 'normales' de sons-phonèmes individuels exigent qu'ils soient conjoints de manière parfaitement synchrone.

II- Aucune lettre n'a (comme telle) la valeur ni d'un groupe, d'une suite partielle de phonèmes (qui, autrement, serait homogène en vertu du premier principe : soit vocalique, soit consonantique - entièrement), ni d'un fragment de phonème, ni de l'une de ces "composantes" (de phonème) que sont tous ces 'traits' (segmentaux) - ce qui peut laisser entendre, mais ne veut pas dire forcément :

a) que tout phonème a sa lettre bien à lui ; et de même

b) à l'inverse, toute lettre son phonème bien à elle. Soit deux conditions supplémentaires, mais facultatives, parce que trop 'fortes', contraignantes, pour des principes qui ne sont que 'les grands'. Aussi peuvent-elles être violées, soit ensemble, soit séparément - impunément : c'est-à-dire sans ipso facto, entraîner une quelconque 'disqualification' - et c'est pourquoi le français pour sa part peut se permettre par exemple d'écrire (normalement) *gn*, ou *ch* pour ce qui, chaque fois, se pose comme 'un phonème' (avec le nom ou sans) non 'deux' (consécutifs - de même que l'anglais pour *th*, *ch*, *sh*...) ; ou alors tantôt *s* et tantôt *c*, ou *ç*; tantôt *c* et tantôt *qu*, ou *k*... pour ce qui, encore, n'est chaque fois qu'"un phonème" (mais distinct - "le même" /s/ et le même /k/)... sans aucunement exposer son alphabet au risque de ne plus en être un.

III.- Aucune lettre ne 'dérive' d'aucune autre, toute ressemblance entre deux lettres (ou plus) ne pouvant être que (a) soit 'fortuite', c'est-à-dire 'l'effet d'un hasard' (heureux ou non : ex. *p* et *d*, *d* et *q*, *E* et *F*, *H* et *N*... ; soit (b) le résultat d'une différenciation - 'diacritisation', ou 'dérivation' - ad hoc et effectuée a posteriori (ex. d'une part la cédille et les accents français ; de l'autre *I* et *J*, *i* et *j*, *U* et *V*, *u* et *v*, *V* et *W*... ou encore *N* et *M*, *n* et *m* - et *P* et *Q* ?).

C'est dire que ce (notre) alphabet (français...) en est effectivement un, mais plutôt 'faible', donc qu'il n'est pas mal dénommé, à la différence notamment de l('alphabet') arabe qui, bien 'qu'horizontal' lui aussi, marche à l'envers (pour nous : de droite à gauche pas de gauche à droite) puisque lui n'a pas de 'voyelles' (qui soient dignes de ce nom). Qu'en est-il du (vertical) hangul ?

(ii) Qu'il soit - ou non - un (l'un des) 'alphabet(s)' lui aussi, le hangul est-il d'autre part (ou non) 'un syllabaire' ? A tort ou à raison, les kana japonais passent, eux, pour en être un - ou deux : en comptant pour un chacun, les (l'ensemble des) katakana d'une part,

les hiragana de l'autre. Le hangul est-il un syllabaire - lui aussi si les kana en sont bien un, lui au moins dans l'hypothèse inverse ? Mais - d'abord - qu'est-ce qu'un 'syllabaire' ?

Ce que ce nom veut dire est, je crois le comprendre : 1°) que c'est - au moins : en tout cas - un 'recueil de syllabes' - comme un 'reliquaire' est un 'recueil de reliques', ou un 'dictionnaire' un 'recueil de "diction" (autrement dit de 'mots' en l'un des sens du latin 'dictio') ; et 2°) un recueil qui peut - de plus - être - au plus (et au mieux ? idéalement) "exhaustif", ce qui, à la limite, en fait 'l'inventaire (complet) des (de toutes les) syllabes - et rien que d'elles'. Qu'est-ce qui s'en vérifie dans le cas de ces kana ?

Si comptent chacun pour 1 non seulement les 'signes' ('primitifs') que ce système met en oeuvre (plus exactement les 'couples' de signes : un *katakana* et le *hiragana* qui lui correspond) mais également certaines de leurs combinaisons : celles de ces combinaisons qui chacune valent 'une' syllabe (seule, et entière, comme 'kyoo' : la seconde syllabe de 'Tokyo', ou encore "aujourd'hui"...), alors la seconde proposition se trouve vérifiée, même amplement, puisque (dans toute la mesure où) outre l'ensemble des 'syllabes japonaises' seraient - et sont en fait - représentables dans ces termes tout l'ensemble (universel) de toutes les syllabes non-japonaises tout aussi bien ; et cela d'ailleurs, depuis bientôt une quarantaine d'années, de manière 'bi-univoque', autrement dit d'une seule et unique manière pour chacune de toutes ces syllabes.

Mais on peut - et sans doute doit-on, d'autre part - ne compter pour chacun 1 que les (couples de) signes 'primitifs', et alors il va de soi que, cessant de se vérifier, cette seconde proposition disparaît devant la première pour donner lieu à une question, maintenant unique : est-il exact - ou non - que les kana (au sens maintenant 'étroit' de kana) sont (au moins) 'un (sinon, plus 'le') recueil de (non plus 'des') syllabes' étant bien entendu 1°) que ce pourrait (et devrait ?) être tout de même 'le recueil (de celles) des syllabes (au moins japonaises) (qui sont ou seraient à un titre ou à un autre) 'élémentaires', 'fondamentales', 'primitives'... ; et 2°) que si est "oui" la réponse à cette question-là, alors c'est que sont bien quand même 'un syllabaire' ces kana japonais, mais 'faible' (encore que 'double'), et non plus 'fort' comme ce serait le cas si la seconde proposition s'était vérifiée elle aussi.

Or la réponse à cette question est non "oui" mais "non". pour deux raisons : parce que dans leur état présent, moderne, 'final' les kana (1) d'une part ont un signe qui est un kana 'de plein droit' sans être pour autant syllabique : ヲ - ン ; et que (2) d'autre part ils font jouer deux signes : " et ◦, qui eux ne sont pas des kana de plein droit mais des signes - des 'marques' - subsidiaires, supplémentaires, complémentaires : des 'diacritiques' : le premier - " - 'important', et le seconde - ◦ - moins (synchroniquement) ; et qui, justement parce que diacritiques, ne sont pas syllabiques eux non plus, mais 'infra-syllabiques', - tandis qu'est bien 'sub-syllabique' le signe, unique, visé en (1).

(1) ヲ - ン est, et ne peut être que, romanisé par la lettre N : (-) *n* ou *N* (selon qu'on recherche - *N* - ou non, ou moins) une certaine "rigueur scientifique". Aussi risque-t-il fort de passer pour 'une lettre'. En est-ce une ? Si c'était le cas, ce serait vraiment

remarquable, car cette lettre serait, 'la toute première' d'un alphabet japonais - non nouveau, mais en gestation : à venir, même bien long à venir.

C'est que cette lettre unique, si c'en était bien une, non seulement serait la seule (vraie lettre : de plein droit), mais une lettre dont rien n'indiquerait, après pourtant quelques siècles d'existence, qu'elle aurait pu - pourrait encore - être suivie d'une autre au moins. De même, en effet, que nos lettres (en vertu du 'grand principe' III ci-dessus) les kana, en principe, ne doivent pas se ressembler ; et s'il arrive que (par 'accident') deux de ces signes ou plus se ressemblent néanmoins - comme は *ha* et ほ *ho* par exemple - les chances sont alors des plus faibles pour que se ressemblent, et leur ressemblent, tous ceux des autres kana de la même variété qui se lisent comme eux en partie : par le début ou par la fin. Et le fait est que

は *ha* ne ressemble

ni à ひ *hi*, ふ *fu*, ou へ *he*

ni à か *ka*, さ *sa*, た *ta*, な *na*, や *ya*, ら *ra*

わ *wa* ou あ *a*

et ほ *ho* pas davantage

à こ *ko*, そ *so*, と *to*, の *no*, よ *yo*, ろ *ro*, を *(w)o*

et

ま *ma* et も *mo*.

Aussi le 'statut' de ce (-)N n'a-t-il en fait rien (rigoureusement rien) du 'phonème', ni par conséquent de la 'lettre' le kana ヂ・人, pour cette simple et unique raison que, le japonais étant ainsi fait (aujourd'hui) que ses 'syllabes', toutes choses égales (et pareilles) par ailleurs, se trouvent être les unes 'longues', les (toutes les) autres 'brèves'; et que, de même qu'en musique, dans le solfège, "une blanche vaut deux noires", de même, en japonais, une longue (syllabe) vaut deux brèves, autrement dit deux 'mores'. Aussi le statut de N est-il et n'est-il que celui d'une seule more, et très exactement d'une 'demi-syllabe longue qui ne peut être une syllabe (entière) brève' parce que c'est là l'une des quelques (2 ou 3) 'valeurs' qui correspondent à celle des deux 'moitiés' (c'est-à-dire des deux mores de la syllabe dite 'longue') qui n'est pas la première ; 'initiale', et donc est la seconde : 'finale'.

Or la même chose est vraie de tous les autres kana, sans exception, à cette unique différence près que la more, également unique, qui leur correspond, 1) soit, pour la très grande majorité, est celle qui n'est pas la seconde d'une syllabe longue : qui donc est ou bien la première (d'une longue) ou bien la more unique d'une brève (autant dire 'une syllabe brève') ; 2) soit alors (pour une très faible minorité) est en principe dans le même cas, mais avec la propriété subsidiaire de pouvoir jouer aussi (comme N) en syllabe longue pour la seconde partie (more finale), les signes intéressés étant ici d'une part ヂ・ツ (normalement *tu* [*tsu*]), qui alors vaut le 'redoublement de la consonne (toujours sourde) qui suit' ; de l'autre 4 des 5 signes dont les lectures ont en commun de n'avoir pas de consonne (initiale) - autrement dit d'en avoir une tout de même : ∅ 'zéro' -, et qui, donc 'valent' des voyelles. Celles-ci (si c'étaient des voyelles) seraient A I U et E (O étant donc exclu), dont deux - I et U - auraient qualité pour soit jouer dans (à la fin des) 'diphthongues', dites 'descendantes' (AI, AU...) à la manière de 'semi-voyelles'.

soit, elles aussi, concurremment avec les deux autres (A et E) 'redoubler' (plutôt qu'allonger) la voyelle précédente (AA, EE, II, UU) - ce redoublement dans le cas unique de O (et de là qu'il fasse exception) étant, pour des raisons historiques, assuré non par O lui-même, mais par U (OU = OO).

De tout cela il résulte 1°) qu'aucun des signes de plein droit du 'syllabaire' japonais n'est vraiment 'une syllabe' ; et 2°) que tous ces signes sont des 'mores'.

(2) Les deux diacritiques quant à eux : ° et " (qui, eux, ne sont pas 'doubles' : ils passent tels quels d'un des deux jeux de kana à l'autre) ont les rôles respectifs, uniques et que, de plus, ils sont seuls à tenir, de 'faire passer' *h* à *p* ; et les 'sourdes' (non-voisées) aux 'sonores' (voisées). Aussi à première vue, pourraient-ils faire songer à nos 'accents', ou à la 'cédille' (peut-être aussi à la 'tilde' ibérique). Mais la comparaison ne tient pas, sauf peut-être, tant bien que mal, de ° et de la cédille, parce que celle-ci ne joue que sur C, et ° de même sur *h* seulement (mais resterait d'une part que C est 'une' 'lettre', et *h*(-) la romanisation de la première 'moitié' - consonantique - qu'ont en commun 'plusieurs' - les quelques : 5 - mores non-finales qui sont sous-jacentes à un petit sous-ensemble de (5) kana ; et d'autre part que *p* ne peut pas s'écrire autrement en japonais, alors que [s] en français s'écrit aussi, selon les cas, *s* ou *ss*, outre *ç*). Et quant à nos accents, ils n'ont rien en commun, ou presque, avec ces deux marques japonaises.

Le propre des accents français est 1°) de ne jouer que sur les voyelles, non sur les consonnes ; et 2°) d'être fort 'inconstants' pour ce qui est de leurs effets :

	A	I	U	E	O
°	-	+	+	+	-
\	+	-	+	+	-
/	-	-	-	+	-
^	+	+	+	+	+

En effet

- 1) le tréma, peu usité de toute façon, sert à des fins diverses, qui presque jamais n'ont à voir avec une quelconque différenciation du vocalisme, sauf accidentellement, irrégulièrement, ou alors indirectement - ainsi : *ouïe* (≠ *oui*) ; *aiguë* (≠ *aigue*) ; *haïe* (≠ *haie*) ou *naïf* ; *maïs* (≠ *mais*) ; *Saül* ; *poële* (≠ *poêle*), mais *Noël*.
- 2) autrement qu'avec E : avec A et U, - à, où - l'accent dit 'grave' n'est qu'un 'truc' orthographique (justifié ou non morphologiquement et étymologiquement - il importe peu) ; enfin
- 3) le 'circonflexe', seul des accents à jouer sur tout l'ensemble des 5 voyelles, est dans ce même cas quand cette voyelle est U ou I (comp. *faïte* et *faite*, *fût* et *fut*, *goût* et *bout*).

Ce qui ne laisse que

- (1) l'accent circonflexe avec A, O et E ;
- (2) l'accent grave avec E ; enfin
- (3) l'accent aigu (avec le même E)

Or a) sur E le circonflexe n'est jamais 'pertinent' : il fait double emploi avec le grave (comp. *tête* et *tête*) - ou le tréma ; b) avec A et O il n'est pertinent que dans certains cas, pas toujours : dans *pâte* et *patte*, *côte* et *cotte* oui, mais non dans *bât* et *bas*, ni dans *rôt* et *rot* ; enfin c) s'il est exact que comme on le dit couramment des oppositions comme toutes celles-là sont en voie de disparition (si ce n'est déjà fait) alors c'est qu'aucun de tous ces accents ne sert pour ainsi dire (plus) à rien (phonétiquement, techniquement... parlant).

Or bien loin d'évoquer notre accentuation, avec ses règles et tous ses embarras d'extravagantes richesses, les deux diacritiques japonais ne font jamais que a) une chose seule, unique et la même chacun, b) chose que chacun est (sans concurrence) seul à faire, et c) qu'il fait aussi bien que possible : de façon rigoureusement régulière ('rationnelle') : à savoir, ajouter une 'marque' - le 'voisement' dans le cas de " - là où elle peut être présente, mais autrement (sans elle) est absente, et ainsi obtenir des 'voisées' (sonores) à partir des 'non-voisées' (sourdes) correspondantes - 'correspondantes' c'est-à-dire 1°) 'homorganes', 2°) (également) 'non-nasales' (donc 'orales'), enfin 3°) (également aussi) 'non-vocaliques' (et finales de more) mais (donc) 'consonantiques' (et initiales de more) - autrement dit, opérer un changement minimal vu (à tort ou à raison) comme une 'adjonction' de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler un 'trait' (phonétique et/ou phonologique : non sémantique (ni syntaxique), qui s'appelle ainsi couramment - au lieu de 'mérisme' qu'avait proposé Benveniste - et plus exactement à celui des deux 'plans' ou 'niveaux' (?) de ces traits où référence est faite non au(x) "lieu(x)", mais aux "modes" de l'articulation (en des termes qui, naturellement sont de la 'phonétique' (articulatoire, et non de l'(la phonétique) acoustique).

C'est dire que les kana japonais d'aujourd'hui ne sont pas (en fait plus) un 'syllabaire', en rien ; mais (1) à la base un (1') inventaire de(s) 'mores' ; avec (2) en plus, celui de deux 'mérismes' - ce qui malheureusement laisse ouvert mon problème de dénomination en dépit de ce que 'mérisme' et 'more' remontant en fait à la même source (cf. la première des deux variantes - non-libres - d'une racine grecque de type *MER* - *MOR* "partage, part, division, partie" et le latin *mora* "délai...") un mot français comme "moratoire" eut été peut-être susceptible de le résoudre, s'il n'était déjà pris, et bien (bien trop bien) pris.

Et le hangul dans tout cela ?

(i) Est-ce (1') un (des) 'alphabets' ? Oui, car

1) il a des lettres - au moins toutes celles dont il (et le coréen) a besoin ; elles sont une quarantaine, soit plus (mais pas

tellement) que nos lettres à nous - mais moins que les (couples de) kana ; et

2) certaines sont des 'voyelles', les autres (donc) 'les consonnes' ; celles-ci étant d'ailleurs (si je compte bien) au nombre de 19, ce qui se compare mieux encore avec les consonnes de chez nous.

Et même, s'il est vrai que de plus

3) aucune de ces lettres du hangul ne fait double emploi avec (n'a la même valeur qu') aucune autre ; et

4) tout 'phonème' (au moins coréen) se représente au moyen de ces lettres ; enfin

5) 'une lettre vaut un phonème' et vice-versa, alors c'est que, non content d'être 'un alphabet', le hangul qua alphabet en est un 'excellent', à coup très sûr bien supérieur au nôtre, et - pour un peu - c'est lui qui serait 'le' 'Alphabet' (idéal et parfait)

(ii) Est-il un 'syllabaire' aussi, d'autre part, lui au moins ? Oui encore, car

1) le coréen est, lui, ainsi fait, que ses syllabes sont toutes 'pareilles', pour ce qui est de la 'longueur' (leurs durées), autrement dit, elles seraient 'isochrones' (bien que variant et, même beaucoup, pour la 'complexité' - relative et absolue)

2) le hangul possède les moyens de représenter comme il se doit toutes ces syllabes (au moins les siennes, aussi complexes puissent-elles être - ou simples) ; enfin

3) il fait cela de façon absolument systématique, et ostensiblement grâce à ces "carrés idéaux" dont l'origine chinoise n'est pas contestée - à la différence des kana qui par ex. dans "aujourd'hui" et la seconde syllabe de Tokyo sont 3 : *ki + yo + u* (et à la différence aussi du chinois romanisé, mais non - ce qui est remarquable - du vietnamien) (4).

Si bien que non seulement le hangul est bien lui, un syllabaire, mais que, qua syllabaire, c'en est un a) 'vrai', b) 'fort', enfin c) 'un' : simple - pas même 'double' comme le seraient les kana s'ils en étaient (restés) un (ni à plus forte raison 'plus que double' ainsi que l'est notre alphabet, avec ses majuscules et ses minuscules, ses italiques et ses romaines, ses lettres manuscrites et ses caractères d'imprimerie etc...)

(iii) Est-ce tout ? Non, pas encore, car

1) outre qu'elles sont soit voyelles soit consonnes, les lettres coréennes sont aussi, d'autre part - en fait, d'abord - dites les unes 'simples', les autres (donc) 'complexes', et telles que dans les consonnes 2) celles-ci (au nombre de 5) s'obtiennent régulièrement à partir de (5) 'simples' - qui valent nos 'sourdes' (non-voisées) non-aspirées (ex. ㄱ *k*) par une opération aussi simple que leur redoublement (latéral : à l'horizontale) pour donner non des 'doubles', mais des 'fortes' (ex. ㄱ' *k'*), ce qui revient au même; tandis que

(4) Voir ci-dessus note 3 p. 51

3) les 14 'simples', s'obtiennent en quelque sorte, à une exception près, les unes à partir d'autres : de moins simples à partir de plus simples, et cela au moyen d'un graphe 'supercrit' : le trait horizontal : - le même et un seul, mais dont l'effet peut (à nos yeux, et nos oreilles) apparaître comme "double" :

(a) 'désanasalisation' : $L n \rightarrow \bar{C} t$ et
 $\square m \rightarrow \bar{H} p$ sans doute aussi,

(b) 'aspiration' : $t \bar{C} \rightarrow \bar{E} t'$
 $ts \bar{\kappa} \rightarrow \bar{\kappa} ts'$, sans doute
 $k \bar{\gamma} \rightarrow \bar{\gamma} k'$ aussi, enfin
 $p \bar{H} \rightarrow \bar{H} p'$ (bien que moins évidente).

Restent deux paires, plus un cas isolé, mais

(b') l'une des deux paires : $\wedge s \rightarrow \bar{\kappa} ts$ devrait, je pense, pouvoir assez bien s'expliquer au prix d'une révision de quelques notions et étiquettes traditionnelles ('aspiration', 'spirantisation', 'affrication'), et compte-tenu de ce que ce trait est redoublé dans $\bar{\kappa} ts'$ (qui lui aussi dérive de $\wedge s$, mais au second degré) ;

(a') le cas isolé : $\bar{C} -r- \sim -l$ pourrait aller dans le sens de quelque chose comme une 'pseudo-renasalisation' (?) effectuée sur $\bar{C} t$ (ou/et \bar{E} ?). - Et de là enfin que la dernière paire :

$\delta -ng \sim \emptyset - \rightarrow \bar{\delta} . h$ puisse se comprendre comme conjoignant les deux opérations (a) et (b) (d'où le redoublement du trait sur $\bar{\delta}$) - car 1°) h , bien "homorgane" de ng , est lui, bien évidemment "non nasal" (mais - donc - "oral") en même temps que (non moins évidemment) "aspiré" (comment ne serait pas aspirée 'l'aspiration' comme telle ?) ; tandis que de \emptyset (initial) il devrait être possible d'envisager qu'il aura pu, comme en chinois(5), "alterner (librement)" avec ng .

Or ce à quoi renvoient tous ces faits, est, là encore - mais là de façon systématique - aux "mÉRismes" de tout à l'heure, et, très exactement, d'une part (comme tout à l'heure) à ceux de ces mÉRismes qui ont trait au "mode d'articulation" : c'est le fait des deux "symboles" que je viens de signaler, l'un "abstrait" - le redoublement, et l'autre non (mais redoublable) : le trait ; et d'autre part à d'autres mÉRismes, ayant trait, eux, aux "lieux" de ces mêmes articulations, ce qui alors est le fait de celles des consonnes qui sont 'les plus simples des simples', et qui sont 5

\square M L N \wedge (T)S $\bar{\gamma}$ K δ NG \sim \emptyset

dont deux - les deux premières - se trouvent être des "nasales" et rien que des nasales ; deux autres - les deux suivantes - des "orales" et rien que des orales ; enfin, la cinquième et dernière, soit l'un, soit l'autre, selon le cas.

(5) Rygaloff Alexis, "Rounding, Backness and Syllabicity..." (à paraître dans les Actes du Congrès de Sinologie tenu à Taipei en août 1980).

Si bien que, déjà alphabet - excellent - et déjà syllabaire - excellent - , le hangul jouant ainsi et aussi sur un troisième registre ('métratoire' ?) s'imposerait pour un peu - et lui - non plus seulement comme 'l'Alphabet' (au lieu du nôtre) ; mais bien comme 'l'Ecriture', qui donc serait celle-ci, non la nôtre.

(iv) Est-ce enfin tout ? Non, car il reste au hangul à se déterminer vis-à-vis de cette 'Non-' voire 'Anti-' -écriture que serait (pour certains) la chinoise. Qu'est donc celle-ci de son côté ?

1) Non un alphabet, c'est l'évidence même : aucun 'caractère' n'est une lettre - en dépit de ce qu'il y en ait - peu, mais tout de même - qui, comme *N* japonais, risqueraient pour un peu de passer, sinon pour de vraies lettres, du moins pour des 'signaux de lettre embryonnaires' : comme 兒 (-)R en 'mandarin' (et pékinois), un caractère le plus souvent, maintenant 'diminutif', qui se trouve signifier non, c'est vrai, "embryon", mais "petit enfant" néanmoins, et passe pour comporter en partie supérieure l'image de sa grosse tête dont la fontanelle serait ouverte ; ou encore 唔 *M* non (plus) mandarin (ni pékinois), mais dialectal, provincial, qui représente une négation là où elle reste en cours - comme en cantonais, où, il est vrai, (parce que là c'est la règle) *M* est obligatoirement intonné (et pour cette raison difficilement compatible avec l'idée de 'lettre', serait-ce embryonnaire - mais en shanghaien (6) ?

2) Ils ne sont pas, ces caractères, 'un syllabaire' non plus - du moins pas pour l'instant : aussi longtemps que n'auront pas abouti les tentatives toutes avortées (jusqu'à présent) visant apparemment à y parvenir (à défaut de l'alphabet) par une complète réduction, à l'unité chaque fois, de tous les ensembles d'homophones pour donner un total de 1450 'signes syllabiques' (environ). Aujourd'hui ils ne le sont donc pas, pour deux raisons, contradictoires, plus un troisième.

S'ils en étaient un, le syllabaire qu'ils seraient, serait tout à la fois a) plétorique, d'ailleurs très irrégulièrement, la fourchette pour les nombres de caractères homophones variant entre l'unité et plusieurs dizaines ; et b) lacunaire : s'il est vrai que certaines syllabes, même chinoises et même mandarines n'ont pas de caractère, du tout (et ne peuvent en avoir ?) ; enfin c) parce que (à la différence notable des kana comme de nos lettres) ils sont, ces caractères, souvent nombreux à se ressembler, soit que, 'complexes' - aussi complexes que 讓 'donner le pas', et 講 'parler, expliquer', ou 上 'haut', et 下 'bas', et 三 'trois', ils partagent un même élément (言, 一), soit que, 'simples' ils se retrouvent dans des 'complexes', avec le statut 'd'élément' (言 'langage', 一 'un') - à la différence (notable) de ces 'simples' qui ne se retrouvent guère hors d'eux-mêmes : comme 龜 'tortue' ou 龍 'dragon' (mais non 馬 'cheval').

(6) Rygaloff Alexis "Absence de distinction tonale dans un dialecte chinois" *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LX(1), 1965, pp. 173-179.

Alors que peuvent-ils être ?

Ce sont des "idéogrammes" dit-on (le plus couramment - un chacun), l'écriture qu'ensemble ils pourraient tout de même être, étant donc "idéographique" (plutôt "qu'idéogrammatique" Qu'est-ce à dire ? Apparemment ceci, que :

(I) Ayant (naturellement) commencé par être des "pictogrammes" et donc "pictographique" cette écriture qu'ils finiront par être, les caractères (chinois à venir) n'ont pas tardé, une fois épuisées les ressources (naturelles) de la figuration ("concrète"), à dépasser ce premier stade - le plus "primitif", pour

(II) n'en laissant que des 'reliques' (le "dragon", la "tortue", le "cheval") passer au stade suivant : celui de "l'idéographie" proprement dite, que caractérise, avec un relatif "symbolisme", l'apparition d'un début "d'abstraction" ; puis

(III) n'en restant pas là, trouver l'idée de combiner entre eux (quitte à les tasser) deux caractères anciens (ou plus) pour en faire un nouveau, et cela en prenant (a) soit les deux pour leurs valeurs sémantiques seules, soit (b) l'un pour sa valeur phonétique (seule - l'autre restant sémantique uniquement) ;

(IV) l'état présent de ces choses s'expliquant ainsi pour l'essentiel par l'exploitation indéfinie de la seconde variante (b) de cette ultime trouvaille, et de là, rendant justice à la vérité contemporaine, synchronique et statistique qui en résulte, des correctifs dont le résultat le plus typique et connu est "idéo(-)phono- (+ gramm-/graph)".

C'est-à-dire ? Qu'à la différence, double 1°) de son état, non primitif (I), mais ancien (II) ; comme 2°) de celle(s) des écritures qui seraient rigoureusement "non-idéo(graphiques)" et proprement, purement "phono(graphiques)" par conséquent, l'écriture chinoise classique (et contemporaine) irait du "signifié" au "signifiant" (non l'inverse) pour laisser "dominer" le second par le premier ? Si oui, alors peut-être est-ce que nos écritures (à nous, occidentaux : nos 'orthographes') sont plutôt "phonoidéo-", tandis que, et là à coup sûr, le hangul serait (et lui seul) non (du tout)"idéo" mais uniquement "phonographique".

Mais qu'est-ce qu'un "signifié", et qu'est-ce qu'un "signifiant" ? "Idéo-phono" n'en dit rien ("phono-idéo" pas davantage) ; or la question se pose de savoir si (1) 'un signifié' est (celui d')un "mot", ou (d')autre chose, par exemple d'un "morphème" (au sens anglais) ou d'un 'morph' ; et (2) 'un signifiant' est 'un phonème', ou autre chose, par exemple une "syllabe".

Or s'il est vrai que ne fait pas de doute la réponse à la question (2) : 'c'est la syllabe, et non le phonème' ; à la première, les deux réponses conviennent (mais seules).

(A) *Mot* plutôt qu'à LOG, fait songer à LEX. Mais ni LEX ni LOG (dont le rapport est le même que celui-ci de MER et MOR ci-dessus) ne font songer à *morph*. Aussi est-ce bien au 'mot' que renvoient pour ce qui est du "signifié".

- 'logographic' d'abord (dont on serait redevable à l'américain Du Ponceau, et qui jouit d'un succès grandissant) ; puis
- 'logosyllabic'(7), dont l'avantage est double : 1°) confirmer, par 'syllabic' la réponse à la question (2) ci-dessus ; et 2°) en terminer avec la question de savoir si l'écriture chinoise en est bien une ou non : par la suppression de 'graphic' qui soit (dès lors) ne sert plus à rien, soit (jusque là) risquait de contredire 'idéo', sauf à convenir qu'une écriture peut bien être 'aphonétique' (et 'aphonématique' à plus forte raison). Et si ce n'est pas 'le mot' ?

(B) Dans ce cas ce ne peut être que le 'morph(eme)', et de là, enfin 'morphosyllabic'(8), qui à coup sûr vaut le mieux, mais laisse ouvertes deux questions :

1°) Pourquoi pas

- 'syllabomorphic'
- ou 'syllabomorphemic'
- ou 'morphemosyllabic' ; et surtout

2°) qui intéresse l'aspect 'quantitatif' des choses : en admettant d'une part que se valent (exactement) les 4 solutions ci-dessus (parce que se valent 'morph' et 'morpheme' ainsi que les deux ordres concurrent) et de l'autre que de part et d'autre - syllabe(s) aussi bien que 'morph(eme(s))' - le 'nombre' ne peut être 'qu'entier', l'affaire est-elle

- 1) d'un morphème ou plus coïncidant avec une syllabe ou plus ? ou
- 2) d'un morphème ou plus coïncidant avec une syllabe sans plus ? ou
- 3) d'un morphème sans plus coïncidant avec une syllabe ou plus ? ou
- 4) d'un morphème sans plus coïncidant avec une syllabe sans plus ?

Si c'est du cas (4) qu'il s'agit, 'syllabomorphique' ne veut pas dire grand chose de plus ni d'autre que 'monosyllabique' une fois convenu qu'implicitement le 'signifié (minimum)' est non le 'mot' mais le 'morph(eme)' ; et dans ce cas ne sont en cause que des langues en nombre restreint, dont le vietnamien et le chinois (au moins l'ancien et le cantonais) mais non le coréen (ni le japonais).

Mais si c'est (3), alors c'est que (4) n'en est que le cas limite (particulier) où $n = 1$ au lieu que $n \gg 1$, si n est le nombre des syllabes correspondant à un 'morph(eme)' ; et dans ce cas ne sont plus en cause comme 'morphosyllabiques' les seules langues qu'on vient de rappeler ; mais d'autres langues aussi dont le japonais, et le coréen, aussi morphosyllabiques" ou, plus simplement, "syllabiques", mais non - plus - "monosyllabiques", et pas "polysyllabiques" pour autant ; toutes s'opposant aux "asyllabiques" où le nombre des syllabes correspondant à un "morph(eme)" n'est pas "entier" (sauf accident), pas plus que celui des "morph(emes)" correspondant à une syllabe.

(7) Gølb I.J., *A Study of Writing*. Chicago ; London : U. of Chicago Press, 1963.

(8) De Francis (inédit).

C'est dire que "(morpho)syllabique" bien que "non(morpho)monosyllabique" mais cela seulement, le coréen pourrait être bien plus proche du chinois qu'on ne le dit généralement ; et encore ne s'agirait-il que du coréen (et du chinois) comme "langue" (au sens devenu courant, voire exclusif de *langue* comme "terme", d'où l'écriture se trouve exclue(9). Car pour ce qui est de l'écriture coréenne, ce qu'il y a lieu de se demander est si, à raison de ces "carrés idéaux" qui jamais ne valent qu'une syllabe, comme en chinois, le hangul ne serait pas bel et bien "monosyllabique" lui aussi. L'est-il ? Et s'il l'est, est-ce bien par là qu'il se rapproche le plus et le mieux de l'écriture chinoise ?

Littéralement 'un monosyllabe' et 'une syllabe' sont sans doute une seule et même chose ; et au sens de *monosyllabique* qui en dérive, le hangul est bien cela, dès l'origine (et pour toujours) : 'monosyllabique'. Et l'écriture chinoise ?

Lorsqu'elle émerge - dans l'histoire, avec elle - cette écriture paraît bien se présenter comme à la fois 'non-achevée' et 'très évoluée'. Elle n'est pas encore achevée, autrement dit 'formée qu'à l'écriture', parce que des nombreuses inscriptions qui l'attestent (sur os, ou écailles de tortue), les unes déjà sont "linéarisées" les autres non encore ; et que de celles qui le sont (verticalement déjà, croit-on savoir) certaines se liraient de gauche à droite, d'autres de droite à gauche, d'aucunes enfin pour partie comme ceci et pour l'autre comme cela. Cependant, elle est 'très évoluée' déjà, dans la mesure où sont 'bien formées' et parfaitement reproduites les configurations individuelles dont les caractères sortiront. Aussi est-on en droit (même en devoir) de la concevoir, cette écriture, comme sortant d'une 'longue préhistoire'. Elle ne pourrait, autrement dit, remonter que 'très haut' : bien assez haut pour se prêter peut-être à certains rapprochements prudents avec des créations gestuelles, des signes, de sourds-muets (comme en cherchant notamment, à la suite de rares devanciers (D) mon collègue Yau Shun-chiu); et cependant trop haut, pour permettre que, sérieusement, on se demande si oui ou non elle fût, d'emblée ce qu'elle finira par être : à savoir 'monosyllabique' - ni même peut-être quand elle l'est devenue pour, bien sûr, le rester; mais cela en un sens de *monosyllabique* dont ne suffit plus à rendre compte l'idée que "monosyllabe" et "syllabe" ne feraient vraiment qu'un.

Les deux choses sans doute sont un "geste", et le même ou à peu près, une sorte, une variété de geste, considéré avec son résultat, ou sans lui, ou pour et dans ce résultat seulement ; et 'un geste' c'est, en toute première approximation, un mouvement quelconque du (ou d'une partie (quelconque) du) corps (humain) en entendant qu'un geste, tout geste, est d'une part, toutes choses égales et pareilles par ailleurs : 1°) plus ou moins 'long' ; 2°) plus ou moins 'complexe' ; enfin 3°) plus ou moins 'signifiant', ou non (et si oui, c'est un "signe").

(9) Rygaloff Alexis "Linguistique et yuyanxue" (à paraître dans un volume d'hommage à Lo Changpei. Pékin).

(10) Tchang Tcheng-Ming, *L'écriture chinoise et le geste humain*, Shanghai ; Paris, 1937 (Variétés Sinologiques ; 64).

Cela dit, en dernière analyse, on conviendra :

(a) qu'en un sens assez strict de *geste*, c'est un (le) geste 'de la main', ou des deux mains et d'elle(s) seulement - auquel cas c'est la (une) 'manipulation' qui, déjà 'signifiante' (par définition) est de plus, d'autre part soit 'traçante', et soit 'non' ; cependant que

(b) dans un sens non moins strict de ce même mot *geste*, mais pas aussi courant, ce peut-être le fait 'de la bouche' et sinon d'elle seule, du moins de tout ce dont elle pourrait être l'aboutissement (visible 'de l'extérieur') et rien que de cela. Or, dans ce cas, toujours 'signifiant' (plus ou moins : au moins "virtuellement") ce geste est bien celui, tout simple et naturel qui consiste à ouvrir la bouche pour ensuite la refermer (ou le contraire, si au départ c'est ouverte qu'elle est), puis recommencer le cas échéant, continuer.../ou non, c'est-à-dire s'arrêter enfin ; et à chaque fois, si besoin est et autant que de besoin, émettre un 'son' - tel que *mu* par exemple (d'où provient le mot *mot*) - ou non.

Et de là enfin

1) que (b) soit la 'syllabe' et la syllabe rien que (b) ; tandis que dans le 'monosyllabe' sont conjoints (b) et (a) : 'polairement' soit (a), soit (b), aux limites ; mais autrement les deux, dans des mesures variables ;

2) que l'écriture chinoise qui n'est pas un 'syllabaire', soit 'monosyllabique', donc 'syllabique' ; tandis que le hangul, syllabique lui aussi et , lui, à ce titre un syllabaire, ne serait pas monosyllabique si ce n'est en un sens 'faible' ; et

3) que de façon ou d'autre les deux écritures soient 'gestuelles', surtout si compte est tenu de ces 'manipulations' que sont les redoublements, les inversions, etc., qu'on a pu voir à l'oeuvre dans le hangul, mais dont on se doute qu'elles se retrouvent ailleurs : en chinois, dans d'autres écritures et jusque dans notre alphabet.

Alexis RYGALOFF

C.R.L.A.O. - C.N.R.S.